

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

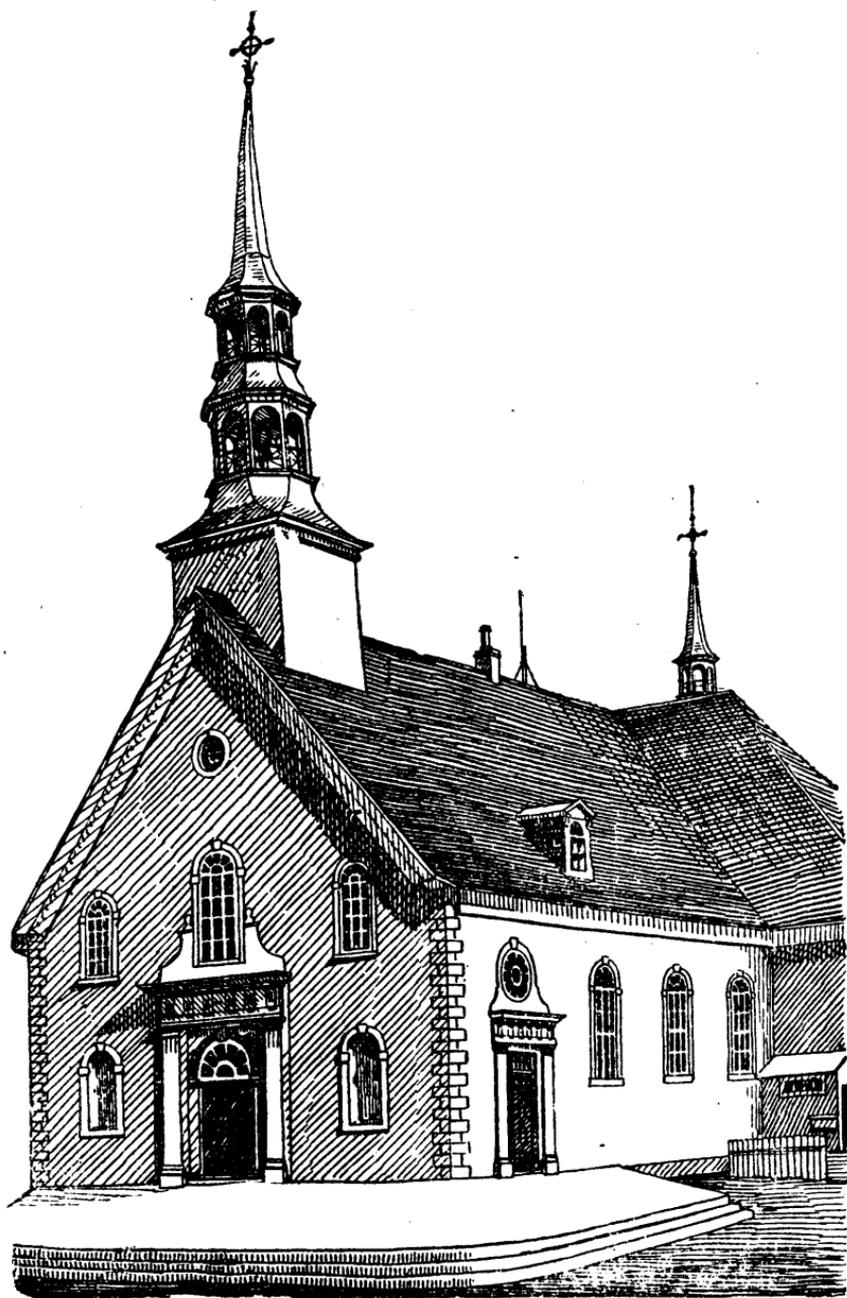
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



EGLISE SAINT-JOSEPH DE LA POINTE-DE-LÉVY

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

FÉVRIER 1899

No. 2

SAINT-JOSEPH DE LA POINTE-DE-LÉVY

La première messe à la Pointe-de-Lévy fut dite par le père jésuite Bailloquet, le 12 avril 1648.

C'est en 1673 que la Pointe-de-Lévy fut mise sous le patronage de saint Joseph, patron de la Nouvelle France.

En 1675, on commença la construction d'une église. C'était la première qu'on élevait sur la rive sud du Saint-Laurent. Elle était en pierre. Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, qui la visita en 1686, nous apprend "qu'elle était une des plus propres et des mieux bâties du Canada."

En 1759, elle servit d'hôpital aux soldats anglais qui faisaient le siège de Québec. Après la bataille des Plaines d'Abraham, le cadavre de Wolfe fut transporté à la Pointe-de-Lévy, probablement dans l'église, où il fut embaumé. Le 19 septembre, il était déposé à bord du "Royal-William," qui le débarquait à Portsmouth, le 17 novembre suivant. Cette église fut incendiée le 15 février 1830.

Le 11 mars, moins d'un mois après l'incendie, Mgr Signay fixait le site d'une nouvelle église à une vingtaine de pieds plus éloignés du chemin.

Elle fut reconstruite immédiatement. C'est l'église actuelle.

Missionnaires et curés : G. Druilletes, 1652 ; P. Ragueneau, 1660 ; J. Garnier, 1668 ; G. Harel, 1679 ; T. Morel, 1680 ; C. V. de Saint-Claude, 1682 ; G. Morin, 1683 ; A. Pellerin, 1684 ; J. Pinguet, 1686 ; P. Boucher, premier curé en titre, 1694-1721 ; A.-J. de La Rue, 1722-1739 ; L.-J. Mercereau, 1739-1754 ; C.-M.-M. Youville-Dufrost, 1754-1760 ; D. Cliche, (desservant), 1760 ; B.-S. Dosque, (desservant), 1760 ; Daniel, 1760-1761 ; C.-M.-M. Youville-Dufrost, 1761-1774 ; D.-A. Hubert, 1774-1775 ; F.-I. Berthiaume, 1775-1794 ; M. Masse, 1794-1831 ; P. Angers, 1831-1838 ; G. M. Belcourt, 1838-1839 ; Mgr C.-E. Poiré, 1839-43 ; Mgr J.-D. Deziel, 1843-1852 ; H. Routhier, 1852-1873 ; E.-S. Fafard, 1873.

PIERRE-GEORGES ROY

LE PREMIER CARDINAL CANADIEN

Doit-on appeler “ premier cardinal canadien ” Mgr Weld, qui n'est pas né au Canada, qui n'est jamais venu au Canada, qui n'y a pas exercé sa juridiction, et qui dut remettre son titre de coadjuteur pour recevoir le chapeau rouge ?

L'abbé Thomas Weld naquit à Londres le 22 janvier 1773 d'une ancienne famille catholique anglaise très distinguée. Il reçut son éducation complète dans son pays, et à la mort de son père, il hérita des propriétés de sa famille situées à Suenorth, dans le Dorsetshire.

Il fut d'abord marié et eut une fille qui, plus tard, épousa lord Clifford—un descendant de lord Clifford s'est établi à Beardsley, au Minnesota, depuis plusieurs années.

Madame Weld mourut en 1815, et peu après, son mari résigna tous ses titres en faveur de son frère pour embrasser le sacerdoce.

Après quelques années de retraite et d'études il fut ordonné prêtre par l'archevêque de Paris en 1821.

De suite il retourna en Angleterre où il fut nommé curé de Chelsea.

Il y était encore quand Mgr MacDonell, vicaire apostolique du Haut-Canada et premier évêque de Kingston, le demanda comme coadjuteur au Pape Léon XII. Ce qui fut gracieusement accordé. Le 6 août 1826, après cinq ans de prêtrise, Mgr Weld fut sacré évêque *in partibus* d'Amycla.

Mais sa santé délabrée ne lui permit pas de passer en Canada. Il se retira chez les Bénédictins de Hammersmith qui se mirent sous sa direction. Sur l'avis des médecins, il dut, non seulement remettre son départ pour l'Amérique, mais y renoncer absolument.

La santé de sa fille n'étant pas meilleure que la sienne, ils partirent ensemble pour un climat plus doux, et vinrent en

pèlerinage au tombeau des apôtres. A peine fut-il quelque temps à Rome que le Pape Pie VIII le créa cardinal et lui assigna la Ville Éternelle pour résidence définitive (25 mai 1830).

Mgr Rémi Gaulin, né à Québec le 30 juin 1787, et curé du Sault-au-Récollet, fut nommé à sa place et sacré évêque de Tabraca, 20 octobre 1833, avec droit de succession au siège de Kingston.

Mgr MacDonell obtint de Rome bien des faveurs par l'influence du cardinal Weld et la correspondance du premier démontre que le cardinal anglais porta toujours un grand intérêt à l'Église du Haut-Canada et l'enrichit souvent de dons magnifiques.

Le cardinal Weld mourut le 10 avril 1837 et fut inhumé dans l'église de Saint-Marcelle, où un très-riche monument, dû au ciseau de Gorgioli, rappelle aux visiteurs que le prélat fut aimé de tous et particulièrement des pauvres de Rome.

Suit-il de là qu'il ait été le premier cardinal *canadien* ? S'il était venu en Canada il n'aurait probablement pas eu cet honneur.

Il n'a pas plus de droit, je crois, d'être appelé " le premier cardinal canadien " que Mgr de Cheverus, ancien évêque de Boston, transféré en France, au siège de Bordeaux, et créé cardinal, n'a le droit d'être appelé le premier cardinal américain. Lui, au moins, avait été l'apôtre et le premier évêque de Boston.

C'est notre cher cardinal Taschereau, l'ornement de l'Église du Canada, né au pays, citoyen de la vieille ville de Québec pendant 70 ans, qui est vraiment " le premier cardinal canadien."

L'ABBÉ E.-B. GAUVREAU

LES ANCIENS HUISSIERS ET PRATICIENS

En faisant l'autre jour le dépouillement d'anciens papiers de mon cabinet d'avocat, j'ai trouvé une copie d'une lettre adressée au juge T. I. I. Loranger qui peut-être intéressera les lecteurs des *Recherches Historiques*. Elle fut écrite à la suite de l'examen que je fis la même année (1884) des 57 gros volumes qui de 1720 à 1759 forment les archives de la juridiction royale de Montréal. Je l'entrepris pour compléter le mémoire que je préparais sur la famille Girouard et qui a été imprimé la même année pour l'usage des membres de la famille. Il me fournit aussi l'occasion d'écrire le 30 août 1884 une lettre au procureur-général de Québec qui a paru dans le " *Legal News* " de cette époque et a été plus tard reproduite dans le " *Rapport du Régistrare de la Province* " de 1888. J'insistais dans cette lettre sur l'importance de faire un dépouillement des archives de nos cours et de les publier. En 1885, le gouvernement était à l'œuvre et publia le premier volume des jugements et délibérations du Conseil Supérieur et il fut suivi de quatre autres volumes. Le dernier parut en 1889 et depuis on n'a plus entendu parler de cette publication qui est presque sans utilité pratique, puisqu'elle n'a pas même de table alphabétique des matières. Elle n'est peut-être pas parfaite ; bien des pièces de procédure insignifiantes y ont vu le jour que l'on aurait pu laisser dans la poussière de nos voûtes ; mais enfin abondance de biens vaut mieux que le besoin. J'espère donc que cette entreprise éminemment nationale sera reprise et conduite à bonne fin.

D. GIROUARD

Montréal, 28 octobre 1884.

Cher Monsieur le Juge,

Selon le désir que vous m'exprimiez ce matin, je vous envoie la commission ou plutôt l'installation d'Antoine Girouard, mon trisaïeul et quelques notes dont vous disposerez comme vous l'entendrez.

L'Édit de création de la juridiction Royale de Montréal de mars 1693, enregistré au Conseil le 8 octobre 1696 pourvoyait à la nomination d'un juge, un greffier, quatre huissiers royaux, quatre notaires royaux, et quatre procureurs postulants.

Le nombre des huissiers resta le même jusqu'à 1755 où il fut, je crois, augmenté d'un nommé Houillier, qui avait beaucoup de vogue lors de la cession et quelques années avant. Mon ancêtre a exercé comme huissier de 1723 à 1735, ayant pour confrères Dudevoir, Le Pailleur et Dubreuil. David était greffier de la cour. Adhémar, Le Pailleur, Hodiesue et Foucher en étaient les notaires, Raimbault le juge ou lieutenant civil et criminel. Bégon, Dupuy et Hocquart étaient intendants de son temps.

Il agissait en même temps comme " praticien " avec ses confrères et les notaires royaux, et après 1735, il paraît s'être contenté de comparaître dans quelques cas comme conseil. Il est mort à Montréal le 5 juin 1767 après avoir passé quelques années en France, probablement de 1751 à 1756, seul et sans être accompagné de sa famille. En 1725, 1726 et 1727, M. Girouard paraît avoir eu la plus forte clientèle de Montréal. Vous savez, sans doute, qu'à cette époque les huissiers avaient un autre rôle qu'aujourd'hui ; ils faisaient les décrets et en cela remplissaient les fonctions de shérifs ; ils faisaient aussi les sommations des tribunaux que font aujourd'hui les greffiers. Enfin ils faisaient les protêts que

font aujourd'hui les notaires et aussi les significations des pièces de la procédure.

Votre dévoué,
D. GIROUARD

Hon. T. I. I. LORANGER

A Monsieur le Lieutenant-Général de la Jurisdiction Royale de Montréal.

Supplie humblement Antoine Giroüard, Disant que Monseigneur l'Intendant Luy aurait accordé une Commission d'Huissier exploitant dans l'estendue de Votre Jurisdiction pour en jouir par le Suppliant aux droits profits revenus et émoluments y attribués en date du 26e avril dernier, le suppliant désirant estre recu et installé au dit office. Il a recours a vous pour luy être sur ce pourvû. Ce considéré, Monsieur, Il vous plaise tenir la dite commission cy jointe, recevoir et installer le Suppliant au dit office d'huissier exploitant conformément à la dite commission, et vous ferez justice.

A. GIROUARD

Soit communiqué au procureur du Roy pour requérir ce qu'il avisera estre bon. A Montréal ce 25e May 1723.

BOUAT

Veu la Requête cy dessus et la Commission y attachée je Requier qu'il soit informé à une Requête des vie, mœurs et Religion du Suppliant pour l'information faite et à moy communiquée requérir ce que j'avisera. Fait à Montréal ce 25e May 1723.

P. RAIMBAULT

Information faite par Monsieur François Marie Boüat Conseiller du Roy, et son Lieutenant général civil et criminel au siège de la jurisdiction Royale de Montréal à la Requête du procureur du Roy en ce Siège, des vie et mœurs

et Religion Catholique Apostolique et Romaine de Antoine Giroüard, pourvu d'une commission d'huissier exploitant dans toute l'étendue de cette juridiction, et à luy accordée par Mgr l'Intendant le vingt-sixième avril dernier.

Au Vendredi vingt-huitième May mil sept cent vingt-trois deux heures de Relevée en la Chambre d'Audience.

Est comparu Mtre Michel le Pailleur Notaire Royal, agé de soixante huit ans, auquel nous avons fait faire serment de dire vérité, et après serment fait, et qu'il nous a dit n'être parent, alié, serviteur ni domestique des parties et noms, à représenté l'exploit d'assignation à luy donné par l'huissier Dudevoir le vingt sixième de ce mois pour venir déposer.

Dépose qu'il connaît le dit Girouard, pour un honneste homme, qu'il l'a vu demeurer chez M. de Ramsay pendant plusieurs années en qualité de secrétaire, dont le dit Sieur de Ramsay en estoit fort content, qu'il l'a vu fréquenter les églises et faire son jubilé la présente année, qui est tout ce qu'il a dit savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir la vérité, y a persisté et a signé

LE PAILLEUR

BOÜAT

DAVID

Greffier

Est comparu Sieur Jacques Croquelois dit La Violette agé de cinquante quatre années, sergent dans les Troupes du détachement de la Marine, demeurant en cette ville, lequel après serment fait, Et qu'il nous a dit n'être parent, allié, serviteur ni domestique des parties et noms, a représenté l'exploit d'assignation à luy donné par l'huissier Dudevoir le vingt six de ce mois pour venir déposer.

Dépose qu'il connaît le dit Girouard pour un honneste homme, qu'il l'a vu demeurer chez M. de Ramsay qui en paraissait fort content, l'ayant vu souvent fréquenter les églises, vivant en bon chrétien, qui est tout ce qu'il a dit de savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir la vérité, y a persisté et a signé avec nous en notre greffe.

BOÜAT

JACQUES CROQUELOIS

DAVID,
Greffier

Soit communiqué au procureur du Roy en ce siège pour requérir ou conclure ce qu'il avisera et sur son rapport être ordonné ce qu'il appartiendra. Fait les dits jour et an.

BOÜAT

Vu l'information ci dessus, je n'empêche que le dit Girouard soit reçu et installé au dit office d'huissier exploitant conformément à la commission qui luy en a été accordée par Mgr l'Intendant, en faisant le serment requis et accoutumé. Fait à Montréal ce 28 May 1723.

P. RAIMBAULT

Mgr IGNACE BOURGET

Mgr Bourget, évêque de Montréal, aimait à raconter, comme une pieuse tradition dans sa famille, que l'un de ses ancêtres, natif de Chartres, était allé, avant de quitter la France pour le Canada, au sanctuaire de Notre-Dame-de-Chartres, et qu'après avoir prié devant la statue de la Vierge, il avait gravé son nom quelque part sur les boiseries intérieures de l'église. Le saint évêque, passant un jour par Chartres, voulut s'assurer si cette tradition était bien fondée. Grandes furent sa surprise et sa joie, lorsqu'après avoir cherché longtemps, il découvrit en effet le nom d'un Bourget, écrit sur la boiserie d'une des stalles du chœur !

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

MADAME D'AILLEBOUST ET LE DICTIONNAIRE
GÉNÉALOGIQUE

Sous le numéro 532 et les initiales R. O., un abonné du *Bulletin des Recherches Historiques* pose la question suivante :

“ Louis d'Ailleboust mourut à Montréal le 31 mai 1660; laissant une fille, *Barbe*, qui devint la femme du gouverneur de Lauzon.”

J'avais toujours été sous l'impression que le gouverneur d'Ailleboust et sa femme ayant fait vœu de virginité n'avaient pas eu d'enfant.

Suis-je dans l'erreur ? ”

Je trouve à cette question beaucoup d'à-propos, et ce, pour deux raisons. D'abord parce que je suis prêt à lui répondre sans aucun surcroît de travail, ensuite parce qu'elle me fournit un prétexte excellent pour arrêter, s'il se peut, un mensonge historique qui court le monde savant depuis 1871, année de la publication du premier volume du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* par l'abbé Tanguay.

Ce qui me rend apte à répondre, et sans aucun surcroît de travail, est l'étude même que je viens de publier sur *La Chapelle Champlain*. Alors il m'a fallu compulsier attentivement, dans les précieuses archives de l'Hôtel-Dieu, les documents connus sous le titre de *papiers d'Ailleboust*. Je les sais encore par cœur et je profite de cette bonne disposition de ma mémoire pour y retrouver sans peine les pièces justificatives et la preuve de ce que je vais affirmer.

Est-il né des enfants du mariage de Barbe de Boulogne et de Messire Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur du Canada ?

Mgr Tanguay dit *oui.*. Ne lui en déplaît, l'histoire devra dire *non*. Elle l'a toujours dit d'ailleurs. Mais n'allons

pas conclure avant de discuter, et n'anticipons pas sur l'issue de la querelle.

Nous lisons donc, à la page 152, volume Ier du *Dictionnaire Généalogique* :

“ D' Ailleboust, Louis, 3ième gouverneur du Canada, *sépulture* 1er juin 1660, à Montr. al.

De Boulogne, Barbe, sépulture 7 juin 1685, à Québec.
Barbe, baptisée...; marié... à Jean De Lauzon.”

Puis, à la page 172 :

“ *De Lauzon, Jean, Messire, ancien intendant de Vienne, en Dauphiné, baptisé* 1582, *sépulture* 16 février 1666 à Paris.

1o *Goudard, marié—(en premières noces).*

(*Suit l'énumération des enfants nés de son mariage avec Marie Goudard.*)

2o *D' Ailleboust, Barbe—(en secondes noces).*”

J'en suis fâché pour Mgr Tanguay, mais il faut bien lui dire que son *Dictionnaire Généalogique* commet là deux erreurs capitales. Barbe de Boulogne et son mari, Messire Louis d' Ailleboust, n'eurent jamais d'enfants. Conséquemment, Jean de Lauzon ne put marier leur fille en secondes noces. *Comment l'aurait-il fait, puisqu'elle n'était pas née ?*

La preuve me direz-vous.—La voici.

Je lis d'abord dans l'*Histoire des Grandes Familles Françaises du Canada*, de l'abbé Daniel, page 201 : “ Madame d' Ailleboust rompit tout à fait avec le monde et se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec qu'elle fit héritier de ses biens. C'est là qu'elle finit ses jours, comblée de mérites, le 5 juin 1685, à l'âge de 70 ans et alla rejoindre sa pieuse sœur (1) qui l'avait devancée de plusieurs années dans la

(1) Philippe-Gertrude de Boulogne, religieuse ursuline, décédée à Québec le 23 août 1667,—ainsi qu'une autre de ses sœurs qui était religieuse bénédictine en France.—Cf : *Les Ursulines de Québec*, tome Ier, page 261.

tombe. *Ayant fait vœu de virginité perpétuelle, ainsi que son mari, elle ne laissa pas d'enfants.*"

Et d'un !

Ouvrons maintenant les *Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang*, de Québec. Nous y lisons :

"Madame d'Ailleboust avait resté en Canada depuis la mort de Monsieur son époux. Elle y était fort estimée, quoiqu'elle cachât sous les apparences d'une vie commune les grandes vertus qu'elle possédait. Plusieurs personnes d'un rang distingué l'avaient recherchée dans son veuvage. Monsieur de Courcelles, gouverneur, et Monsieur Talon, intendant, la demandèrent tous deux en mariage, *mais comme elle était vouée dès sa jeunesse à Jésus-Christ, et que le temps qu'elle avait passé avec Monsieur d'Ailleboust, son mari, ne l'avait pas empêchée de garder une perpétuelle virginité*, elle refusa constamment les partis les plus avantageux qui se présentèrent ; et pour vivre d'une manière plus retirée et plus conforme à la perfection dont elle faisait profession, elle prit la résolution de se donner à notre communauté en qualité de pensionnaire perpétuelle."

Et de deux !

Si nous consultons maintenant les *Papiers d'Ailleboust* (1) nous y trouverons d'abord un document (daté du 30 octobre 1652) intitulé : *Don mutuel* (2) de Barbe de Bougne à son mari et de Messire Louis d'Ailleboust à sa femme, où les parties déclarent n'avoir pas d'enfants.

Et de trois !

(1) Les *Papiers d'Ailleboust* couvrent une période de plus de 65 ans ; le premier en date est du 10 avril 1621, le dernier, du 13 juin 1685.

(2) Ce *Don Mutuel* correspond au *testament* dont parle M. Ernest Gagnon à la page 18 de sa remarquable étude archéologique : *Le Fort et le Château St-Louis*. Ce n'est qu'un seul et même document.

Toujours consultant les *Papiers d'Ailleboust*, dont le bel ordre chronologique facilite et abrège le travail du chercheur, nous arrivons, à la date du 12 août 1664, à la déclaration suivante, document officiel d'une incontestable valeur légale :

“ Je, soussigné, gouverneur de l'Île de Montréal, en la Nouvelle-France, certifie à tous qu'il appartiendra, que défunt Messire Louis d'Ailleboust, chevalier, seigneur de Soulanges, lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, est décédé au dit Montréal le dernier jour de mai, mil six cent soixante sans avoir laissé aucuns enfants procréés du mariage d'entre lui et Dame Barbe de Boulogne son épouse.

En foi de quoi j'ai signé le présent certificat à Québec, le douzième jour d'août, mil six cent soixante-quatre.

DE MAISONNEUVE ”

Et de quatre !

Enfin une nouvelle déclaration solennelle, en date du 14 août 1664, corrobore absolument la précédente :

“ Nous, Louis Rouer, sieur de Villeray, Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Denis-Joseph Ruette, sieur D'Auteuil, conseiller du Roy en son Conseil Souverain de la Nouvelle-France, et Jean Bourdon, sieur de St-François, procureur-général de Sa Majesté, certifions à tous qu'il appartiendra que défunt Messire Louis d'Ailleboust ci-devant gouverneur et lieutenant-Général pour le Roi en ce pays y est décédé sans avoir laissé aucuns enfants de son mariage avec Dame Barbe de Boulogne sa femme.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat à la dite Dame d'Ailleboust, pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait à Québec, ce quatorze août, mil six cent soixante-quatre.

ROUER, SR VILLERAY
JUCHEREAU DE LA FERTÉ
BOURDON, PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI
RUETTE D'AUTEUIL

Et de cinq !

Il serait fastidieux d'accumuler les preuves d'une erreur rendue manifeste à la seule lecture de la déclaration solennelle du 14 août 1664. Cet unique document suffirait à l'établir de manière à défier toute contradiction.

Sans doute il est fâcheux qu'une aussi grave inexactitude se rencontre, pour l'un des personnages les plus marquants de la noblesse franco-canadienne, dans le *Dictionnaire Généalogique*. Cette faute, étroitement consignée dans l'ouvrage de Mgr Tanguay n'eût peut-être pas tiré à conséquence. Mais, par malheur, ou plutôt par bonheur pour la vérité historique dont les droits éternels demeurent imprescriptibles, d'autres archivistes prenant cette fausse indication pour un renseignement précis, l'ont copiée à leur tour, et fait circuler. (1) Non seulement elle s'est échappée du *Dictionnaire*, non seulement elle court le pays, en tous sens et à tous hasards, mais elle a passé la frontière, voyage à l'étranger et s'installe effrontément aux places d'honneur des bibliothèques publiques à la faveur d'une publication magistrale qui la promène à ses frais et dépens.

A lie will travel seven leagues while truth is getting on its boots. Ce vieux proverbe anglais, l'un des plus typiques que je connaisse, s'applique avec une admirable justesse à l'erreur généalogique commise par Mgr Tanguay. Non seulement elle est à sept lieux de nous, mais la voici rendue aux Etats-Unis,

(1) M. Benjamin Sulte est de ce nombre. On lit en effet à la page 29, tome IV, de son *Histoire des Canadiens-Français* : " En même temps que s'éteignait la fameuse Compagnie des Cent-Associés disparaissait aussi de la scène du monde M. Jean de Lauzon qui l'avait vu naître et en avait été un des membres les plus actifs. Retourné en France (1656) ce vieillard s'était remis en ménage en épousant Barbe d'Ailleboust, fille de M. Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada. Il mourut à Paris, le 16 février 1666, âgé de 82 ans," etc.

à Cleveland, Ohio, à plusieurs centaines de milles d'ici. Elle vient d'être domiciliée dans un ouvrage fameux. Ceux-là d'entre nous qui aiment et cultivent par le détail l'histoire du Canada—leur nombre augmente, Dieu merci—savent parfaitement qu'il se publie actuellement à Cleveland, état de l'Ohio, chez les célèbres imprimeurs *The Burroughs Brothers Company*, une édition, royale à tous les points de vue, des *Relations des Jésuites*, texte français rigoureusement calqué sur l'original, avec, en regard, une belle traduction anglaise des plus serrées pour le sens, comme des plus châtiées pour le style. Terminée cette colossale entreprise comptera soixante volumes et coûtera une somme énorme.

La publication de cette œuvre classique est placée sous la direction immédiate de M. Reuben-Gold Thwaites, secrétaire de la Société Historique de l'État du Wisconsin.

Or, à la page 328 du tome 23ième, nous lisons ce qui suit :

Louis d'Ailleboust, one of the Montreal proprietors, succeeded Montmagny (Sept 1648) as Governor General of Canada ; three years later he was replaced by Jean de Lauson. In 1652 he obtained a grant of land on Isle of Orleans (St-Francis parish). In the following year he was chosen as a syndic of Quebec. During the interval between DeLauson's departure and d'Argenson's arrival (Sept. 1657—July 1658) d'Ailleboust was acting governor of the country.

He died at Montreal, May 31, 1660, leaving but one child, Barbe, who married De Lauson, the governor.—(note 16, p. 289).

Aurai-je eu la satisfaction de convaincre M. Thwaites au point de l'amener à corriger cette erreur historique qui fait tache au bel ouvrage qu'il publie ? Mon assurance sur ce point confine à la certitude.

Loin de moi l'étroite et mesquine pensée de vouloir discrediter auprès d'un savant archiviste étranger le *Dictionnaire Généalogique*. Qu'il le tienne, au contraire, en une

grande et croissante estime. Cette œuvre gigantesque, absolument unique, est à la fois un monument scientifique et national. Elle représente quarante années d'études arides, de labeurs acharnés, de recherches interminables, poursuivies quand même, en dépit d'obstacles et de difficultés sans nombre. Un seul homme a eu le courage, la patience et la force d'entreprendre et de parachever ce travail d'Hercule. Ce vaillant a le droit de dire à son pays ce qu'Horace écrivait de ses odes : *Exegi monumentum aere perennius*.

Je ne fais pas ici un procès au *Dictionnaire*, je soutiens seulement, mais fermement, à M. Reuben-Gold Thwaites qu'il est très dangereux de s'appuyer sur cet ouvrage et se réclamer de son autorité, dans une discussion relative aux familles de Boulogne et d'Ailleboust. Je le répète, Mgr Tanguay a été exceptionnellement malheureux dans la préparation de leurs arbres généalogiques, et il a commis à leur propos une des pires erreurs de son livre. Qu'on en juge.

Voici ce que nous lisons à la page 162, du tome 1er :

“ *De Boulogne, Florentin, de St-Eustache, de Paris.*

Philippe, Gertrude, baptisée 1603, née à Ravière, en Champagne, ursuline dite St-Dominique, le 2 déc. 1648 ; sépulture, 20 août 1667, à Québec.

Barbe, baptisée 1618, mariée à Louis d'Ailleboust, 3ième gouverneur de la colonie, sépulture 7 juin 1685. Inhumée dans le chœur des Hospitalières de Québec.”

Or, si nous consultons une dernière fois les *Papiers d'Ailleboust* nous constatons, par le *contrat de mariage* de Barbe de Boulogne, en date du 6 septembre 1638, que la femme de Florentin de Boulogne n'était pas Gertrude-Philippe, mais Eustache Qurau ! Mgr Tanguay prend ce nom de *Philippe* pour un nom de famille. Ce n'est qu'un nom de baptême ; et ce nom de baptême appartient à Ger-

trude-Philippe de Boulogne, sœur aînée de Barbe de Boulogne, femme du gouverneur d'Ailleboust. C'est-à-dire que Mgr Tanguay marie le père avec sa fille, et de cette union fait naître un enfant, Barbe, qui se trouve être, conséquemment, la propre sœur de sa mère ! ! (1)

Il est heureux, pour Madame d'Ailleboust, qu'elle ait eu le soin de mettre en bon ordre et lieu sûr ses papiers de famille. Autrement les mauvaises langues eussent insinué qu'il lui était arrivé un gros accident !

Comment une aussi monstrueuse erreur a-t-elle pu échapper à l'auteur du *Dictionnaire Généalogique* ? Je l'ignore. Elle est d'autant moins excusable que huit ans avant la publication du *Dictionnaire* on lisait ce qui suit dans l'*Histoire des Ursulines de Québec* : (2)

“ Le deux décembre 1648 on reçut au Noviciat Mademoiselle Philippe Gertrude de Boulogne, sœur de Madame d'Ailleboust, si bien connue en ce pays. Cette pieuse demoiselle était venue en Canada avec sa sœur, femme du troisième gouverneur, M. Louis d'Ailleboust de Soulanges. Elle n'eut pas plus tôt fait connaissance avec nos premières mères qu'elle désira se consacrer à Dieu parmi elles ; mais M. et Madame d'Ailleboust ne manquèrent pas de présentes

(1) Je signale particulièrement à l'attention de M. Reuben-Gold Thwaites une fort intéressante esquisse de la vie de Barbe de Boulogne, par M. le docteur N.-E. Dionne, parue dans *La Kermesse*, revue hebdomadaire, publiée à Québec en 1892,—numéro du 30 septembre, pages 29, 30, 31 et 32.

(2) *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*—Tome 1er, page 139.—Québec : Des presses de C. Darveau, 8 rue La Montagne, Basse-Ville, 1863.

Le premier volume du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* de l'abbé Tanguay, ne parut que huit ans plus tard, en 1871, chez Eusèbe Sénécal, à Montréal.

pour lui faire différer son entrée aux Ursulines. Cependant Mademoiselle de Boulogne poursuivait toujours son pieux dessin, et dès qu'elle eut obtenu la permission si longtemps désirée, elle quitta joyeusement la résidence du gouverneur qui était déjà à cette époque le rendez-vous des belles dames et des brillants chevaliers du pays, et vint partager avec générosité les travaux pénibles et les privations sans nombre de ses pieuses amies des Ursulines."

Il est heureux, pour Mgr Tanguay, que Madame d'Ailleboust n'ait jamais eu d'enfant ! Les héritiers de ce grand nom eussent alors été bien fondés à poursuivre en dommages, exemplaires et vindictifs, son fameux *Dictionnaire Généalogique*.

ERNEST MYRAND

LE GÉNÉRAL ARNOLD

A l'assaut de Québec, le 31 décembre 1775, Benedict Arnold qui conduisait la seconde attaque fut blessé assez grièvement à la jambe. Le 7 octobre 1777, à Saratoga, il se battit comme un lion et fut de nouveau blessé à la même jambe.

Trois ans plus tard, en 1780, Arnold trahissait la cause de l'Indépendance américaine et essayait de livrer West-Point à sir Henry Clinton.

Arnold fut fait brigadier-général dans l'armée anglaise. Envoyé dans la Virginie, pour y opérer une diversion, il lutta contre Lafayette et s'empara de Richmond.

C'est dans le cours de cette expédition qu'Arnold faillit être fait prisonnier par ceux qu'il avait renié.

—Qu'eussiez-vous fait de moi si j'étais tombé entre vos mains, dit-il quelques jours après cette alerte à un officier américain ?

—Nous aurions enterré avec les honneurs de la guerre votre jambe brisée au service de la patrie, répondit celui-ci, et nous aurions pendu le reste.

P. G. R.

RÉPONSES

Le Journal des Jésuites. (II, II, 155.)—Le *Journal des Jésuites* a été tiré à 600 exemplaires ; mais presque toute l'édition a été détruite par le feu, en même temps que la majeure partie de l'édition de l'*Histoire de Cinquante Ans*, par T.-P. Bédard. Les exemplaires de ces deux ouvrages non endommagés par l'eau et la fumée sont très rares. Soixante-trois exemplaires du *Journal des Jésuites* sont dans le public, et la majeure partie de ce nombre restreint se trouve aux États-Unis. M. Valois en cataloguait un exemplaire, il y a quelques années, à \$50.00, si ma mémoire ne me fait pas défaut. L'honorable L.-R. Masson a payé son exemplaire \$75.00 de M. Brousseau. J'en ai trois exemplaires : un qui provient de la bibliothèque de l'abbé Beaudet, deux que j'ai achetés dernièrement de M. Brousseau, le fils de l'éditeur.

M. Brousseau n'en a plus qu'un exemplaire, qu'il conserve comme les yeux de sa tête. J'ai aussi un exemplaire intact, non rogné, de l'*Histoire de Cinquante Ans*, de Bédard. Il vient de la bibliothèque de feu Guillaume Amyot. La réimpression faite par M. J.-M. Valois, en 1893, est figurée de l'édition originale, qui était imprimée avec des caractères anciens. Cette réimpression se vendait \$5.00.

RAOUL RENAULT

La mort du gouverneur de Mesy. (IV, IV, 435.)—Dans l'hiver de 1664, M. de Mézy tomba malade de la maladie dont il mourut. Il se fit porter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres. Sa maladie fut assez longue pour lui donner le temps de se préparer à la mort. On sait qu'il avait très mal agi à l'égard de Mgr de Laval, qui avait été pour ainsi dire son protecteur. Il le fit prier de venir le voir, se réconcilia avec lui et lui demanda pardon. Il fit publier

à son de trompe, et afficher sur toutes les places publiques, la rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit contre le vénérable évêque de Québec, et le pardon qu'il demandait au public du scandale qu'il avait donné, et à l'évêque de l'outrage qu'il lui avait fait. Il prit même Mgr de Laval pour son confesseur, et voulut mourir entre ses mains. Enfin, pour y mettre le dernier sceau, il fit un testament où il renouvelait les mêmes protestations, et par esprit d'humilité et de pénitence il demanda d'être enterré dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, au milieu des pauvres, sans pompes et sans distinctions.

M. de Mézy mourut le 6 mai 1664.

Ses dernières volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funèbres, que Mgr de Laval, à la tête de son clergé et de tous les corps de la colonie, lui rendit le plus solennellement possible. Le corps fut porté par quatre congréganistes, et les coins du drap par quatre Sauvages. Il fut déposé à la cathédrale où il passa la nuit. Le lendemain on le reconduisit à l'Hôtel-Dieu.

DE LATOUR

L'ancien Conseil de Québec. (IV, V, 459.)—Au dire de Charlevoix ce Conseil n'était pas d'une composition bien régulière. Parlant de l'organisation civile et judiciaire avant le régime de 1763, il écrit :

“ Il est vrai que dès l'année 1640, il y avait un grand sénéchal de la Nouvelle-France, et qu'aux Trois-Rivières il y avait une juridiction qui ressortissait au tribunal de ce magistrat d'épée ; mais il paraît que celui-ci était subordonné dans ses fonctions aux gouverneurs-généraux, qui s'étaient toujours maintenus dans la possession de rendre la justice par eux-mêmes, quand on avait recours à eux, et que cela arrivait souvent. Dans les affaires importantes, ils assemblaient une espèce de conseil composé du grand sénéchal, du supérieur des Jésuites, qui, avant l'arrivée d'un

évêque, était le seul supérieur ecclésiastique du pays, et de quelques-uns des plus notables habitants, auxquels on donnait la qualité de conseillers. Ainsi lorsqu'en 1651, le sieur Godefroy fut envoyé avec le P. Dreuilletes dans la Nouvelle-Angleterre, pour y traiter d'une paix perpétuelle entre les deux colonies, il fut qualifié dans ses lettres de créance de conseiller au Conseil de la Nouvelle-France ; mais ce conseil n'était point permanent ; le gouverneur-général l'établissait en vertu du pouvoir que le roy lui en donnait, et le changeait suivant qu'il le jugeait à propos."

De son côté, voici ce que dit l'abbé Ferland de cet ancien Conseil :

" M. d'Ailleboust apportait un nouveau règlement royal, donné le cinq mars 1648, et modifiant considérablement celui de l'année précédente. Voici quelles en étaient les dispositions. Dans la suite le gouverneur-général devait être nommé pour trois ans ; celui qui sortirait de charge une première fois pourrait être continué dans ses fonctions pendant trois autres années. Le roi créait un conseil composé du gouverneur de la colonie, du supérieur des Jésuites de Québec, en attendant qu'il y eu un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, s'il n'y avait pas d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller parmi les habitants de la colonie. Le conseil formé en 1648 fut composé de M. d'Ailleboust, du P. Jérôme Lalemant et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard. Les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée, séance et voix délibérative au conseil lorsqu'ils se trouvaient à Québec... Le conseil avait le droit de faire des lois locales ; il réglait les affaires de commerce, décidait de la paix et de la guerre avec les nations sauvages, jugeait les différends entre les particuliers ; il possédait des pouvoirs législatifs et judiciaires, toujours néanmoins sous la direction du gouverneur-général."

Tel était cet ancien Conseil de la Nouvelle-France qui a précédé le Conseil Souverain de 1663.

Malheureusement les registres de ce conseil sont disparus. Ils ont péri probablement dans quelque incendie. Charlevoix lui-même ne semble pas avoir eu l'avantage de les consulter. En effet, au sujet de ce projet de traité de paix et de commerce entre les colonies anglaises et la colonie française dont il est question plus haut, il cite deux pièces " que l'on garde, dit-il, au dépôt de la marine." La première est une lettre écrite par le Conseil de Québec " aux commissaires de la Nouvelle-Angleterre " ; la seconde est la nomination du sieur Godefroy comme ambassadeur avec le P. Dreuillette, et porte en titre : " Extrait des registres de l'ancien Conseil de ce pays, du vingtième jour de juin 1651."

C'est au dépôt de la marine que le P. Charlevoix avait pu se procurer ces extraits. Il n'avait donc pas eu sous les yeux les registres eux-mêmes.

La Sœur Juchereau écrit dans son ouvrage sur l'Hôtel-Dieu que les registres du Conseil Supérieur avaient péri dans l'incendie du jour des Rois 1713. Heureusement elle a commis là une erreur de fait. Ces précieux registres nous ont été conservés et il y en a déjà six volumes d'imprimés. Mais il est fort possible que l'annaliste de l'Hôtel-Dieu ait simplement, par une inadvertance bien compréhensible, confondu les registres du Conseil Supérieur avec ceux de l'ancien conseil antérieur à 1663, et que ce soit ces derniers qui aient brûlé en 1713. Ils se trouvaient sans aucun doute dans le palais de l'Intendant, où se tenaient les séances du Conseil Supérieur. Ce palais était situé au pied de la côte du même nom, un peu à gauche. C'était un bel édifice de 480 pieds, dans lequel on pénétrait par une porte monumentale. Dans la nuit du 5 janvier 1713, le feu s'y déclara avec tant de violence et se répandit avec tant de rapidité que l'intendant, M. Begon, et madame l'intendante purent s'échapper à grande peine, en costume de nuit. Celle-ci fut

obligée de briser les fenêtres de sa chambre pour respirer un peu d'air avant de pouvoir s'échapper, car la fumée était répandue partout. Deux de ses femmes de chambres périrent dans les flammes ; un valet de l'intendant eut le même sort. L'intendant perdit, dans ce feu, paraît-il, plus de quarante mille piastres en valeur.

C'est à cette désastreuse conflagration que l'annaliste de l'Hôtel-Dieu fait allusion, quand elle parle de la perte des registres du Conseil. Seulement, au lieu de ceux de l'ancien Conseil elle mentionne ceux du nouveau Conseil.

Combien d'autres documents précieux, pour notre histoire, ont péri dans des incendies analogues, ici et en Europe.

IGNOTUS

Encore les Meurons. (IV, IX, 512.)—On a écrit que le régiment des Meurons était composé de Suisses.

Il peut se faire qu'il le fut originairement, mais tel qu'il nous vint en Canada c'était un régiment composé de toutes sortes de nationalités.

Une partie sinon toutes les recrues de ce régiment étaient des prisonniers de guerre que l'on expédia de l'île de Malte pour venir faire le coup de feu contre les Américains en 1812.

La plupart n'étaient pas mécontents de quitter l'île où ils n'avaient pas toutes leurs aises, dit-on.

Voici les noms de quelques-uns de ces Meurons qui obtinrent des octrois de terre en 1815 et 1816 dans les townships de Grantham et Markham, comté de Drummond alors comté de Buckinghamshire : Zach. Jenery, Geo. Braithwaite, John Adoly, Jacob Weitgs, Jacob Bonner, Jean Keogh, André Durzuifsky, Simon Miloffsky, Jean Greskobigh, Stephan Gourdzky, Théodore Humsrachy, Amable Marchand, Pierre Lemetto, John Bowman, Vincent Josarsky, Martin Kosankwitz, Laurent Gastostosky, Antoine Gradz-

insky, Martin Gregortch, Carlo Bowa, Santo Chalopina, Jean Jessikoff, Stephen Renkowitz, Albert Draus, John Schmidt, Joseph Flatkosky, Johannes Cussagrands, etc.

Pour lors, pour le sûr, comme disait un vieux Meuron, Allemand de naissance, tous ces noms en sky, en tz et ff n'étaient pas des noms de Suisses.

Il y a encore à Drummondville, à Saint-Germain de Grantham, à Wickham et à l'Avenir, un grand nombre de descendants des Meurons et des Watteville. VÉGA

Le chauffage de nos églises autrefois. (IV, XI, 542.)—Les comptes du marguillier du Sault-au-Récollet, en 1759, montrent un item de 72 livres pour un réchaud.

Il est à propos de comprendre cette expression au point de vue historique.

Durant nos hivers vous êtes confortablement assis à l'église sans vous préoccuper du froid régnant au dehors. Vous êtes-vous demandé comment nos ancêtres pouvaient suivre, sans feu, les offices les plus longs ?

Les églises dans leur temps n'étaient pas finies, pour la plupart, et quand elles étaient une fois terminées, le froid y régnait en maître, il n'y avait certainement pas de poêles !

C'est ce qui fait écrire à M. Benjamin Sulte :

“ Les églises furent privées de poêles jusque vers l'année 1800. Le prêtre qui célébrait tenait une chaufferette sur l'autel ; quelques paroissiens avaient des chaufferettes sous les pieds. Les poêles des forges de Saint-Maurice, qui datent de 1730 au moins, attendirent près d'un demi-siècle le privilège d'entrer dans la maison du bon Dieu. ” (*Histoire des Canadiens-Français*, III, p. 118).

Mais comment supporter le froid ? Le réchaud du bon curé du Sault-au-Récollet, porté au chapitre des dépenses pour 1759, explique pour le pasteur.

Quant aux fidèles, la calotte couvrait la tête des hommes ; de chaudes coiffes protégeaient celle des femmes.

Il est intéressant de voir ce que le *Journal des Jésuites* dit à ce sujet.

À propos des cendres de l'année 1646, le *Journal* s'exprime comme suit (p. 34) :

“ On avait advertis qu'elles ne se mettraient ni sur les calottes ni sur les coëffes des femmes, mais qu'il fallait présenter les cheveux.”

La calotte était donc en usage alors parmi les simples fidèles, et de bons vieillards l'ont gardée avec soin. Les prêtres, à l'église, en dehors du saint sacrifice, se servaient de leur camail, préservant leur tête et leurs épaules de l'atteinte trop sévère du froid.

Les Pères de Quen et Druillettes “ vinrent même de Sillery à Québec, dit le *Journal des Jésuites* (p. 22) pour les stations du jubilé de 1645 ” en surplis et dominau (camail) “ en un temps grandement froid.”

Mais voici une citation qui établit clairement la fonction du réchaud.

Au sujet de la célébration de Noël 1646, le *Journal des Jésuites* dit (p. 74) : “ Le temps fut si doux qu'on n'eut pas besoin de réchaud sur l'autel pendant toutes les messes.”

C'était donc une habitude dès ce temps d'avoir un réchaud sur l'autel ; le célébrant s'en servait afin d'accomplir ses augustes fonctions.

Il y eut cependant des essais pour chauffer l'église à Québec, ce qui fait dire au *Journal des Jésuites* (p. 98) au sujet de la fête de Noël de 1647 : “ Il y avait trop de chaudières à l'église de la messe de minuit, deux suffirent avec celle de M. le gouverneur, et elles furent allumées trop tard, de sorte qu'il les fallut faire oster ; il y en avait 5 ou 6.”

Evidemment, le feu était mis au bois dans ces chaudières longtemps avant les offices ; la fumée montait à la voûte, et les braises dans les 5 ou 6 chaudières jetaient une chaleur sinon suffisante, du moins de nature à consoler.

L'ABBÉ CHS.-P. BEAUBIEN

De Ramezay. (IV, XII, 550.)—Timothé de Ramezay, (père de Claude qui se maria à Québec en 1690) seigneur de la Jesse, Montigny et Rivière, descendait, je crois, d'une famille écossaise du nom de Ramsay.

J'ai feuilleté Daniel, *Histoire de nos grandes familles canadiennes*, sans y découvrir ce que l'on désire savoir. *L'Armorial* de M. d'Hozier eut ensuite son tour. A l'article *De Salvert*, le nom de Ramezai figure par alliance. Antoinette, fille d'André de Ramezai, sieur d'Orsonville, épouse un *De Salvert*. Ceci a lieu en Bourgogne. A un autre endroit, Ramezay, le gouverneur de Québec, rentré en France après la conquête, est cité par d'Hozier, à la date 1763, appuyant M. de Marin, officier français, qui combattit en Canada, et qui en ce temps voulait établir ses droits à certains titres de noblesse.

J'examine alors *L'Armorial général* de J. B. Rietstap, (2e édition, 1884) et j'y cueille une longue liste de Ramsay, et vous remarquerez que l'armerie est presque la même partout, ce qui m'incline à les croire tous plus ou moins parents.

Le premier que mentionne Rietstap s'établit en la Finlande, mais on ne dit pas quand. Ses armes sont : D'argent à l'aigle de Sable. Devise : *Ora et Labora*. Cimier : une licorne issant d'argent. Support : deux griffons d'or.

Ramsay (de Suède) anobli 1633, même blason.

Ramsay de Balmain (Ecosse) baronnet en mai 1806. Presque la même chose.

Ramsay de Bamif, (comté de Perth, Ecosse) baronnet en 1699. D'argent à l'aigle de sable, becqué et membré de

gueules. Cimier : une tête et col de licorne. Support : deux griffons. Devise : *Spernit pericula virtus.*

Ramsay-Fairfax de Maxton (Ecosse) baronnet, 14 mars 1836. C'est un Fairfax qui acquiert le nom de Ramsay par alliance. Ecartelé au 1 et 4, il blasonne comme nos autres Ramsay. L'un de ces Fairfax, capitaine de frégate qui devint plus tard vice-amiral, assistait au siège de Québec, sous Wolfe.

Ramsay, comte de Holderness (Angleterre), baron de Kingston-upon-Thames, et comte de Holderness, 22 janvier 1621, maison éteinte en 1625. Au 1, d'argent à l'aigle de sable.

Enfin, voici le dernier et le plus important.

Ramsay, (Broun-Ramsay, marquis de Dalhousie, Ecosse) Lord *Ramsay de Melrose*, 25 août 1618 ; Baron Ramsay de Kerrington, et comte de Dalhousie 29 janvier, 1633 ; titres dans la pairie d'Ecosse. Baron Dalhousie de Dalhousie, 11 août 1815. Marquis de Dalhousie, 4 juin 1849 ; titres dans la pairie du Royaume-Uni. Maison éteinte le 19 décembre 1860. (*Dod's Peerage* dit 1880.) Ecartelé, aux 1 et 4 : d'argent à l'aigle de sable, becqué et membré de gueules ; (Ramsay) au 2 et 3 : de gueules à trois fleurs de lis d'or. (Broun) Cimier : une tête et col de licorne, d'argent, crinée et accornée d'or. Support : deux griffons, au naturel. Devise : *Ora et labora.*

Burke's Peerage & Baronetage, à la généalogie des Ramsay-Dalhousie, nous apprend qu'en 1702, l'un des fils de Ramsay mourut à la guerre en Hollande. Un autre, en 1707, eut le même sort à Almanza, en Espagne. Ceci démontre que les membres de cette maison n'avaient pas des dispositions sédentaires, et le chevalier Timothé de Ramezay est très probablement le fils de Jacques ou Guillaume de Ramzay nés entre 1635 et 1645, et sur le sort desquels *Burke's Peerage*

est muet. Etant connu leur propension aux déplacements, d'après les notes recueillies, il ne serait pas surprenant que l'un des derniers personnages nommés vint échouer et s'établir en Bourgogne, au plateau de Langres. La maison des Ramsay-Dalhousie existait en Ecosse en 1320, et le nom s'écrivait alors De Ramezai.

RÉGIS ROY

Un tableau du Corrège au Canada. (IV, XII 352.)—Il y a dans la cathédrale de Sherbrooke une peinture à l'huile dont le sujet est *l'Incrédulité de saint Thomas*. Elle mesure trois pieds et sept pouces sur deux pieds dix pouces. Cette toile n'est pas de Michel-Ange, mais de Antoine Allegri, dit Le Corrège, le célèbre fondateur de l'école lombarde.

Le Corrège est le premier qui ait osé peindre des figures dans les airs. Deux de ses plus beaux tableaux, *Saint-Jérôme* et le *Christ détaché de la croix*, sont au Louvre. Le duc de Modène offrit deux millions pour le premier de ces tableaux qui avait été payé au Corrège deux cents francs. Et encore cette somme lui fut-elle comptée en monnaie de cuivre d'un poids si lourd, que le pauvre artiste ayant voulu l'emporter sur ses épaules jusqu'à sa demeure, éloignée de deux lieues, la fatigue qu'il en éprouva lui donna une fièvre violente qui termina ses jours.

On sait de quelle façon sa vocation se révéla. A la vue d'un tableau de Raphaël, il s'écria : " Et moi aussi, je suis peintre." Et à partir de cet instant, il se mit à peindre presque sans maîtres. Ses débuts même sont des chefs-d'œuvre.

Le tableau de la cathédrale de Sherbrooke porte l'authentique suivant :

“ New-York, April 4, 1892.

This is to certify that the painting now belonging to the cathedral church of St. Michael, Sherbrooke, Province of Quebec, was given to me by the venerable Abbé Desjardins, chaplain of the Hotel-Dieu of Quebec, and was by him certified as *the Saint Thomas of Correggio*,” one of the master-pieces of Italian Art.

BERNARD O'REILLY, D. D ; L. D ; .

Domestic Prelate of His Holiness ;

formerly Rector of Sherbrooke.”

Les paroissiens de Sherbrooke sont fiers, et avec raison, du trésor de leur cathédrale.

L'ABBÉ CHS.-JOS. ROY

Sir Allan MacNab et le catholicisme. (V, I, 560.)—Sir Allan-Napier MacNab, qui fut le chef de l'administration MacNab-Morin de 1854 à 1856, fut inhumé, le 12 août 1862, dans le cimetière catholique de Hamilton, Ontario, avec les cérémonies de l'Eglise catholique.

C'est la belle-sœur de sir Allan MacNab, la femme de son frère David, fervente catholique, qui l'instruisit des mystères de notre religion.

Les sacrements de baptême, de confirmation et d'extrême-onction lui furent administrés sur son lit de mort par Mgr John Farrell, évêque de Hamilton.

Les circonstances extraordinaires qui accompagnèrent la mort du vieux baronnet créèrent une excitation considérable dans le temps. Sir Allan avait été toute sa vie membre de l'église d'Angleterre. A plusieurs reprises même, il avait prouvé que s'il n'aimait pas les Canadiens-Français leur religion plutôt que leur langue en était la cause.

P. G. R.

QUESTIONS

574—Dans mon enfance, j'ai entendu raconter par les vieillards qu'un vaisseau anglais, en 1760, remontant le fleuve Saint-Laurent, avait tiré un coup de canon sur l'église de Deschambault. C'était pendant la grand'messe du dimanche. Le prêtre était en chaire. Le boulet ayant traversé les deux murs alla tomber quelques arpents plus loin, sur la terre de Jean Groleau, occupée aujourd'hui par M. Z. Gignac.

Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette légende ?

H.

575—En quelle année et par qui a été érigé la grande croix du Cap Tourmente ?

VOY

576—Je constate qu'au Canada on écrit, lorsqu'on veut parler du deuxième évêque de Québec, *Saint-Valier*. En France, le comte de Saint-Vallier écrit son nom avec deux l. Quelle est la meilleure orthographe ? La signature même du deuxième évêque de Québec ne fixerait-elle pas le débat ?

XXX

577—Avez-vous remarqué qu'aucun des portraits de Wolfe, le vainqueur des plaines d'Abraham, ne se ressemble ? N'a-t-on pas fait, par hasard, pour le héros anglais ce qu'on a fait pour Frontenac, c'est-à-dire inventé un portrait ?

PINX

578—L'histoire des luttes de Charles Menou, sieur d'Aulnay, et de Charles de La Tour, en Acadie, a-t-elle été écrite ? Quel est l'auteur qui traite le plus au long de ces luttes émouvantes ?

ACAD.

579—L'épée qu'on a acquise, il y a quelques années, pour notre musée national à Ottawa, comme étant celle portée par Wolfe lorsqu'il tomba sur les Plaines d'Abraham, est-elle bien *authentique* ?

580—Depuis ces dernières années, il est souvent question du *gerrymandering* dans les journaux ou devant la Chambre des Communes. Ce mot est-il d'origine canadienne ou anglaise ?

XXX

581—A quelle époque de notre histoire nos bons habitants veulent-ils faire allusion lorsqu'ils parlent des "bonnes années" ?

REX

582—Sous le régime français, où emprisonnait-on les criminels à Québec ? Le gouvernement français avait-il fait ériger une prison dans la vieille capitale ?

GEOL.

583—Doit-on écrire Samuel Champlain ou Samuel de Champlain ? Le fondateur de Québec était-il noble ?

CUR

584—Où trouverais-je le texte de la fameuse ordonnance lancée par lord Durham, quelques jours après son arrivée à Québec, et dans laquelle il accordait une amnistie aux rebelles, en exceptant de cette mesure Papineau et quelques autres chefs ?

POLT

585—Dans le comté de Montmagny, il y a un endroit qui s'appelle canton Rolette. Pourrait-on me renseigner sur l'origine de cette appellation ?

H. A.

586—M. De Celles, dans son bel ouvrage sur les Etats-Unis, dit que le premier ouvrage publié en français dans l'Amérique du Nord le fut à New-York en 1696. Il portait pour titre : "*Le trésor des consolations divines et humaines ou Traité dans lequel le chrétien peut apprendre à bannir et à surmonter les afflictions et les misères de cette vie.* A New-York, chez Guillaume Bradford, à l'Enseigne de la Bible, 1696."

Qui me dira pourquoi cet ouvrage fut publié en français ?

XXX